

VILLE DE RIBEAUVILLE
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Délégation de service Public : Mise en fourrière des véhicules

1/ Identification du délégant

Ville de Ribeaupillé – 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex
Téléphone 03.89.73.20.00 – Courriel : chef-police@ribeauville.fr
Représenté par M. le Maire – Jean-Louis CHRIST

2/ Objet du marché :

Délégation de service public aux fins de charger une société de l'organisation de la mise en fourrière des automobiles enlevées sur la voie publique du territoire de la commune de Ribeaupillé – 24h/24h et 7 jours/7 sur 365 jours par an.

3/ Procédure :

Procédure simplifiée de contrat de concession en référence aux articles L. 1410 -1 à L.1410-3 du CGCT – Ordonnance n°2016-86 DU 01/02/2016 ; relatif aux délégations de services publics simplifiées.

4/ Délais du contrat

La durée de délégation de service est de 5 ans.

5/ Critères d'attribution :

Offre jugée selon les critères énoncés ci-dessous et tel que détaillé dans le règlement de consultation :
- 60%, Délai et moyens d'interventions
- 40%, Tarifs

6/ Conditions de participation :

Se référer au Règlement de Consultation sur le site : www.e-marchespublics.com

7/ Conditions de délais :

Date limite de remise des offres et des candidatures : **Vendredi 27 juillet 2018 à 12H00** au plus tard.
Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours.

8/ Lieu où l'on peut retirer le cahier des charges

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : www.e-marchespublics.com

9/ Adresse de remise des offres

Par pli recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Maire à l'adresse ci-dessus.

Mairie de Ribeaupillé – 2, place de l'Hôtel de Ville
B.P. 50037 - 68152 RIBEAUVILLE Cedex.

10/ Date d'envoi à la publication : 26 juin 2018